



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 20 septembre 2023 – N° 60**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1  
**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à M. Richard Caron, bénévole émérite.*
- La députée de D’Arcy-McGee sur le sujet suivant : *Journée internationale du rétablissement.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Le sommet sur l’itinérance de vendredi à Québec et le suivi qu’on en fera dans le Haut-Richelieu.*
- Le député de Maurice-Richard sur le sujet suivant : *À la mémoire de M. Eduardo Malpica.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Ferreol skis : des skis durables d’ici bientôt partout dans le monde.*
- La députée de Chomedey sur le sujet suivant : *Souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l’Association du troisième âge « Filia ».*
- La députée d’Argenteuil sur le sujet suivant : *4<sup>e</sup> génération d’acériculteurs chez la famille Lalande.*
- Le député de Dubuc sur le sujet suivant : *75<sup>e</sup> anniversaire de Saint-David-de-Falardeau.*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *Les festivals d’été en Côte-du-Sud.*
- Le député de Gaspé sur le sujet suivant : *175<sup>e</sup> anniversaire du naufrage du Carrick.*
- La députée de Châteauguay sur le sujet suivant : *Première édition du Fire Skatefest.*
- La députée de Lotbinière-Frontenac sur le sujet suivant : *La protection du Lac à la Truite d’Adstock par ses citoyens.*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS**      a)      **documents**  
                  b)      **rapports de commissions**  
                  c)      **pétitions**

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2  
**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 1) Projet de loi n° 17  
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif  
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **24 mai 2023**
- 2) Projet de loi n° 22  
Loi concernant l'expropriation  
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le **25 mai 2023**
- 3) Projet de loi n° 28  
Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles  
Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le **8 juin 2023**
- 4) Projet de loi n° 29  
Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens  
Présenté par le ministre de la Justice le 1<sup>er</sup> juin 2023  
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le **14 septembre 2023**
- 5) Projet de loi n° 31  
Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation  
Présenté par la ministre responsable de l'Habitation le **9 juin 2023**

- 6) Projet de loi n° 32  
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux  
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **14 septembre 2023**
- 7) Projet de loi n° 33  
Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec  
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le **13 septembre 2023**
- 8) Projet de loi n° 34  
Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice  
Présenté par le ministre de la Justice le **14 septembre 2023**

*Étude détaillée en commission*

- 9) Projet de loi n° 14  
Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues  
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2023  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 18 avril 2023  
Principe adopté le **19 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions
- 10) Projet de loi n° 15  
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace  
Présenté par le ministre de la Santé le 29 mars 2023  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 24 mai 2023  
Principe adopté le **31 mai 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 11) Projet de loi n° 23  
Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’Institut national d’excellence en éducation  
Présenté par le ministre de l’Éducation le 4 mai 2023  
Rapport de la Commission de la culture et de l’éducation (consultations) déposé le 8 juin 2023  
Principe adopté le **13 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la culture et de l’éducation
- 12) Projet de loi n° 30  
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier  
Présenté par le ministre des Finances le 7 juin 2023  
Principe adopté le **12 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*Prise en considération de rapports de commissions*

- 13) Projet de loi n° 27  
Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d’autres dispositions  
Présenté par le ministre des Finances le 30 mai 2023  
Principe adopté le 6 juin 2023  
Rapport de la Commission des finances publiques déposé le **19 septembre 2023**

*Adoption*

**II. Projets de loi publics au nom des députés**

*Adoption du principe*

- 14) Projet de loi n° 190  
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1<sup>er</sup> décembre 2022**
- 15) Projet de loi n° 191  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d’interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent  
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**

- 16) Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 17) Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 18) Projet de loi n° 195  
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 19) Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 20) Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 21) Projet de loi n° 198  
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 22) Projet de loi n° 199  
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 23) Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**



- 24) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d’une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 25) Projet de loi n° 392  
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire  
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 26) Projet de loi n° 393  
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire  
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 27) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 28) Projet de loi n° 397  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 398  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

- 30)** Projet de loi n° 399  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 31)** Projet de loi n° 490  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 32)** Projet de loi n° 491  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 33)** Projet de loi n° 492  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 34)** Projet de loi n° 493  
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 35)** Projet de loi n° 494  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 36)** Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**

*Étude détaillée en commission*

- 37) Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

**III. Projets de loi d'intérêt privé**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 38) Projet de loi n° 201  
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights  
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 39) Projet de loi n° 203  
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

*Adoption du principe*

*Adoption*

**IV. Motions du gouvernement**

**V. Crédits budgétaires**

**VI. Débats statutaires**

## **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

- 40)** 19 septembre 2023  
Motion du député de Taschereau

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les municipalités sont autonomes en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de projets de transport en commun;

QU'elle réitère son appui au projet actuel de tramway et de réseau structurant de la Ville de Québec;

QU'elle demande au gouvernement de s'engager à appuyer sans ingérence ce projet et à continuer d'investir les sommes nécessaires pour sa réalisation.

Partie 3

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### **Mandats réglementaires**

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES  
RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 31**, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (mandat confié le 12 septembre 2023).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (mandat confié le 13 septembre 2023).

**Mandats réglementaires**

Interpellation :

- De la députée de Saint-Laurent au ministre de l'Éducation sur le sujet suivant : *Les douze travaux du ministre de l'Éducation* (avis donné le 14 septembre 2023).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 17**, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (mandat confié le 12 septembre 2023).

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 30**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 12 septembre 2023).

## COMMISSION DES INSTITUTIONS

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 14**, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues (mandat confié le 19 avril 2023).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 (mandat confié le 30 mai 2023).

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 31 mai 2023).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 22**, Loi concernant l'expropriation (mandat confié le 12 septembre 2023).

Partie 5  
**QUESTIONS ÉCRITES**  
*Les questions déjà inscrites paraissent  
au feuillet du mercredi*

- 30) Mme Labrie (Sherbrooke) – **23 mai 2023**  
Au ministre de la Santé

En vertu du Règlement sur les aides auditives et les services assurés, une personne retraitée a droit au remboursement d'une seule prothèse auditive alors qu'une personne en emploi, avec un revenu, a droit au remboursement de deux prothèses auditives. Cette situation accentue la précarité financière des personnes retraitées.

En 2019, le cabinet de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants indiquait qu'une révision du Règlement était en cours. Cette révision n'était pas terminée lorsque les ministères québécois ont été plongés dans la gestion de la crise de la COVID-19. Toutefois, en mai 2022, le cabinet du ministre de la Santé, à présent responsable de la révision du Règlement, indiquait à son tour que cette révision était prévue dans les prochains mois. Un an plus tard, le Règlement n'a toujours pas été révisé et les personnes retraitées demeurent financièrement précarisées.

À la lumière de ce qui précède, voici la question posée au ministre de la Santé : quand le ministre va-t-il modifier cette politique pour mettre fin à cette discrimination basée sur l'âge ?

- 34) Mme Ghazal (Mercier) – **7 juin 2023**  
Au ministre de la Culture et des Communications

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le 20 avril 2023 une motion visant la désignation légale de la gigue au titre du patrimoine immatériel du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le mécanisme de désignation a été institué pour avoir un effet mesurable sur la sauvegarde et le développement des pratiques culturelles reconnues, dans l'esprit de la convention de l'UNESCO de 2003, laquelle a inspiré le texte de loi québécois. En 2019-2020, c'était environ 1,4 % du budget en patrimoine (ou 0,09 % du budget en culture) qui était dirigé vers le patrimoine vivant, sans compter les sommes importantes attribuées pour des agents patrimoniaux dans les municipalités, affectés prioritairement au patrimoine bâti. La situation n'a guère évolué depuis. Peu pour faire une différence structurelle, comme souhaité par le milieu dans l'ensemble du Québec. Et surtout, trop tributaire de projets ad hoc censés compenser des situations structurelles désavantageuses, voire dans certains cas discriminatoires.

Il est par exemple possible au Québec d'étudier la musique sur les bancs d'école du primaire à l'université, en passant par le secondaire et le cégep, sans jamais avoir entendu une seule pièce du répertoire instrumental traditionnel québécois, alors que le jeu de l'accordéon diatonique et la veillée de danse sont légalement désignés comme patrimoine immatériel du Québec. Le même scénario s'observe au Conservatoire de musique, pourtant sous la responsabilité directe du ministre de la Culture et des Communications.

Dans un contexte où l'État québécois s'est engagé à soutenir le patrimoine vivant et les différentes disciplines associées à la culture traditionnelle, cette situation apparaît peu cohérente.

Une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel a été annoncée au milieu par le ministère de la Culture et des Communications en 2020. Aucune information n'a été rendue publique depuis cette date.

Une telle stratégie permettrait de positionner le Québec comme véritable leader en Amérique du Nord en matière de gestion du patrimoine vivant, et permettrait aux Québécoises et Québécois du futur de jouir pleinement de la possibilité de pratiquer des activités transmises de génération en génération, y compris chez les Premiers Peuples. Le succès des mesures en lien avec la désignation de la veillée de danse (la seule désignation qui a directement donné lieu à des actions nationales concrètes à ce jour) peut servir d'inspiration pour la suite des choses.

La stratégie nationale pourra s'inspirer des indicateurs du Cadre global des résultats de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, afin d'identifier des champs d'action pertinents. Elle pourra également tenir compte du document intitulé « Pour une désignation légale réussie d'un élément du patrimoine immatériel », édité par le Conseil québécois du patrimoine vivant, qui oriente l'ensemble des parties prenantes dans ce genre de dossier.

Le ministre entend-il lancer une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel, accompagnée des ressources nécessaires à sa mise en œuvre?

35) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **7 juin 2023**  
Au ministre de l'Éducation

Le Québec fait face à une double pénurie dans les services de garde éducatifs à l'enfance : celle des places disponibles et celle des éducateurs et éducatrices à la petite enfance. Dans le *Grand chantier pour les familles*, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectifs :

- d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant;
- de bonifier le salaire et les conditions de travail du personnel du réseau;
- de valoriser le métier d'éducatrice et d'éducateur à la petite enfance.

Nous saluons ces efforts et aimerions avoir un portrait de l'évolution de la situation en ce qui concerne le personnel d'éducateur et éducatrice :

Mes questions :

- 1) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien y a-t-il eu d'inscriptions dans les différents programmes en éducation à la petite enfance (incluant les parcours travail-étude, les formations accélérées (AEC) et les programmes en techniques d'éducation à la petite enfance)? Merci d'inclure les établissements d'enseignement privés et publics dans la recension.
- 2) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien de personnes étudiantes ont été diplômées dans l'une ou l'autre de ces formations?

36) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **7 juin 2023**  
À la ministre de la Famille

Le Québec fait face à une double pénurie dans les services de garde éducatifs à l'enfance : celle des places disponibles et celle des éducateurs et éducatrices à la petite enfance. Dans le *Grand chantier pour les familles*, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectifs :

- d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant;
- de bonifier le salaire et les conditions de travail du personnel du réseau;
- de valoriser le métier d'éducatrice et d'éducateur à la petite enfance.

Nous saluons ces efforts et aimerions avoir un portrait de l'évolution de la situation en ce qui concerne le personnel d'éducateur et éducatrice :

Mes questions :

- 1) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien y a-t-il eu d'inscriptions dans les différents programmes en éducation à la petite enfance (incluant les parcours travail-étude, les formations accélérées (AEC) et les programmes en techniques d'éducation à la petite enfance)? Merci d'inclure les établissements d'enseignement privés et publics dans la recension.
- 2) Pour les années scolaires 2022-2023, 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020, combien de personnes étudiantes ont été diplômées dans l'une ou l'autre de ces formations?
- 3) Combien de certificats de sélection du Québec ont été émis pour les domaines de travail « Éducateurs et Éducatrices » et « Aides-éducateurs et Aides-éducatrices », et ce, pour les années 2022, 2021, 2020 et 2019?

37) M. Grandmont (Taschereau) – **8 juin 2023**  
À la ministre du Tourisme

La Route de Champlain est un OBNL récréotouristique fondé à Montréal-Nord en 2015 qui a permis d'initier des milliers de citoyens et citoyennes aux activités aquatiques abordables, sécuritaires et écologiques en kayak et en bateau 100 % électrique.

Au cours de l'été 2022, la Route de Champlain a opéré quatre sites sur l'île de Montréal ainsi que plusieurs autres le long de la rivière Richelieu en Montérégie grâce au travail de ses 43 employés. La pandémie de Covid-19 et la réfection du parc Aimé-Léonard ont grandement fragilisé l'organisme en réduisant l'achalandage et en complexifiant les opérations. La saison 2022 aurait dû permettre de rebondir. Or, dès le mois de mai 2022, l'administration a dû jongler avec les postes budgétaires pour tenter de sauver la saison et, dès juin 2022, le paiement des salaires a commencé à être intermittent.

Dans ces conditions, l'organisme ne paie plus ses 43 employés depuis le mois de juillet 2022. Dans une situation de faillite normale, les employés sont protégés par le Programme de protection des salariés pour leurs six derniers mois de salaire. Les employés ayant terminé leur saison en août et n'étant plus payés depuis juillet se trouvent donc sans protection.

Actuellement, le Fonds de développement des entreprises touristiques (FDET) est en démarche pour saisir le matériel de l'organisme, son seul actif et la dernière chance pour les employés de voir les efforts de leur été ne pas être réduits à néant.

Les 43 employés se trouvent ainsi coincés entre la mauvaise administration de l'organisme et le créancier qui veut minimiser ses pertes. Les employés ont toujours la possibilité de poursuivre les administrateurs, mais, puisqu'ils sont insolvables, ils ne reverront jamais les quelque 130 000 \$ qui sont dus en salaire.

La dernière possibilité à laquelle se raccrochent les 43 employés est la suspension de la saisie du matériel de l'organisme par le Fonds de développement des entreprises touristiques. L'organisme serait ainsi en mesure de procéder lui-même à la liquidation de ses actifs afin de payer ses anciens employés.

Ma question à la ministre du Tourisme est la suivante :

Est-ce que la ministre est ouverte à suspendre la saisie du matériel par le FDET afin que les anciens employés de la Route de Champlain puissent être dûment payés?

38) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 juin 2023**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fondamentalement, l'enjeu numéro un du secteur des grains québécois demeure la compétitivité des producteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale. Effectivement, ces derniers sont à même de constater un déficit de mesures concrètes qui viendraient à coup sûr ragaillardir et assurer leur compétitivité. Les producteurs veulent concourir à la croissance économique du Québec, cependant, le contexte actuel rend la tâche très ardue. Il faut rappeler que le secteur des grains est riche en potentiel d'exportation, et cela ne peut que contribuer à l'enrichissement collectif du Québec – notamment par des réinvestissements dans les services publics.

En février 2021, une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec a été publiée. Cette étude, commandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation du secteur des grains en comparaison avec leurs différents compétiteurs sur la scène internationale.

Cette étude est venue renforcer les constats des dernières années à l'effet que l'environnement global dans lequel évoluent les producteurs met en péril leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers si rien n'est fait en termes de subventions et de rétributions des efforts agroenvironnementaux des producteurs. L'étude fait le constat que le soutien est relativement insuffisant sur le plan de la protection économique. Pourtant, le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole.

Dans cette optique, le MAPAQ a mis en place un comité compétitivité – essentiellement administratif – au sein duquel s'est déroulée une série de rencontres avec les représentants du secteur des grains et la Financière agricole du Québec, le tout pour coordonner les actions entre ces derniers.

Or, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement du Québec a exprimé le fait que sa volonté demeurerait de bien comprendre les enjeux reliés au secteur des grains et de s'assurer que les mécanismes en place permettent aux producteurs de demeurer des leaders dans le secteur – et s'est engagé à poursuivre les travaux en ce sens.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que le gouvernement du Québec reconnaît que le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole?
2. Le gouvernement du Québec reconnaît-il que le secteur des grains crée de la richesse collective au Québec?
3. Quels gestes entendez-vous poser afin de soutenir les régions plus éloignées – dites spécifiques – qui font face à des enjeux spécifiques, notamment en ce qui concerne l'éloignement des acheteurs, des transformateurs et des coûts de transports importants?

39) M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) – **9 juin 2023**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

L'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) regroupe plus de 500 membres qui exercent la profession de microbiologiste dans l'une ou l'autre des différentes spécialités de la microbiologie, qu'elle soit de nature agroalimentaire, moléculaire, biopharmaceutique, clinique et santé publique, industrielle ou environnementale.

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) est une association professionnelle officiellement enregistrée le 21 mars 1974 afin de permettre le regroupement des biologistes du Québec. L'ABQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 1000 membres appartenant au vaste champ des sciences biologiques.

Les deux associations ont plusieurs choses en commun, notamment le fait que l'exercice de la microbiologie et de la biologie au Québec se caractérise par l'absence d'encadrement professionnel. En effet les deux disciplines sont orphelines d'ordre professionnel. Il en résulte des enjeux liés à la protection du public en matière de sciences appliquées.

La désuétude de la Loi sur les chimistes professionnels est tout aussi préoccupante, si bien qu'aujourd'hui plus que jamais, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de bien circonscrire l'étendue du champ d'exercice exclusif de la chimie et d'y délimiter les exceptions qui sont prévues par la Loi. Cette situation pose de sérieuses difficultés d'application et d'interprétation sur le terrain et devant les tribunaux qui compromettent la protection du public.

La chimie, la microbiologie et la biologie sont trois disciplines du domaine des sciences appliquées, et elles partagent une importante connexité au niveau des connaissances et des milieux pratiques. Cela apparaît nettement dans l'interrelation de leurs champs d'exercice et dans le caractère interprofessionnel des activités qu'elles exercent – notamment dans le secteur de la santé et de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, l'AMQ et l'ABQ effectuent des représentations conjointes auprès des autorités gouvernementales pour que les microbiologistes et les biologistes intègrent l'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) dans le cadre d'une Loi sur les chimistes professionnels modernisée. Quant à lui, l'Ordre se montre ouvert à cette possibilité.

En plus d'assurer la reconnaissance et la confirmation de leur expertise, l'adhésion à un ordre professionnel permettrait aux microbiologistes et aux biologistes de consolider leurs efforts de communication, de vulgarisation et d'éducation du public, tout en assurant la protection du public en matière de sciences appliquées. Même son de cloche du côté de l'Ordre : la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels serait garante de la protection du public en matière d'exercice de la chimie.



Mes questions sont les suivantes :

- Le gouvernement du Québec reconnaît-il le besoin d'encadrer les microbiologistes et les biologistes du Québec par un ordre professionnel?
- Si oui, quelle avenue et quel échéancier préconise-t-il pour intégrer les microbiologistes et les biologistes au sein du régime professionnel québécois?
- Est-ce que le gouvernement du Québec est conscient des dangers qui guettent la population québécoise en regard de l'exercice illégal de la chimie?
- Est-ce que le gouvernement du Québec est ouvert à intégrer les microbiologistes et les biologistes au sein de l'Ordre des chimistes du Québec?

40) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 juin 2023**

À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

La régionalisation de l'immigration est un enjeu important pour le Québec et pour l'ensemble de nos régions. À cet égard, la région d'Abitibi-Témiscamingue fait preuve de leadership, notamment en ayant développé le projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante propulsé par Panorama Québec via le Centre local de développement Rouyn-Noranda, un projet qui consiste à développer et maintenir une stratégie globale innovante et efficace d'attraction et d'intégration de la main-d'œuvre issue de l'immigration.

Ce projet est né d'une concertation entre de nombreux acteurs de la région, notamment le Centre local de développement Rouyn-Noranda, et les municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'or et de Témiscamingue. Ce projet bénéficie d'un fort appui régional dans une région qui compte une plus faible proportion d'immigrants que la moyenne québécoise.

Néanmoins, malgré le dépôt du projet en mars 2023, aucune suite n'a été donnée par le ministère.

Compte tenu de cette situation, voici mes questions à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

- Est-ce que le gouvernement reconnaît la mobilisation en Abitibi-Témiscamingue autour du projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante Panorama Québec, projet qui est né notamment d'une concertation entre le Centre local de développement Rouyn-Noranda et les municipalités régionales de comté d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or et de Témiscamingue?
- Est-ce que le gouvernement appuie le projet du Centre d'accompagnement en recrutement de la main-d'œuvre immigrante propulsé par Panorama Québec?
- Est-ce que le gouvernement s'engage à soutenir financièrement le projet?

41) Mme Zaga Mendez (Verdun) – 9 juin 2023  
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fondamentalement, l'enjeu numéro un du secteur des grains québécois demeure la compétitivité des producteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale. Effectivement, ces derniers sont à même de constater un déficit de mesures concrètes qui viendraient à coup sûr ragailhardir et assurer leur compétitivité. Les producteurs veulent concourir à la croissance économique du Québec, cependant, le contexte actuel rend la tâche très ardue. Il faut rappeler que le secteur des grains est riche en potentiel d'exportation, et cela ne peut que contribuer à l'enrichissement collectif du Québec – notamment par des réinvestissements dans les services publics.

En février 2021, une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec a été publiée. Cette étude, commandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation du secteur des grains en comparaison avec leurs différents compétiteurs sur la scène internationale. Cette étude est venue renforcer les constats des dernières années à l'effet que l'environnement global dans lequel évoluent les producteurs met en péril leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers si rien n'est fait en termes de subventions et de rétributions des efforts agroenvironnementaux des producteurs. L'étude fait le constat que le soutien est relativement insuffisant sur le plan de la protection économique. Pourtant, le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole.

Dans cette optique, le MAPAQ a mis en place un comité compétitivité – essentiellement administratif – au sein duquel s’est déroulée une série de rencontres avec les représentants du secteur des grains et la Financière agricole du Québec, le tout pour coordonner les actions entre ces derniers.

Or, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement du Québec a exprimé le fait que sa volonté demeurerait de bien comprendre les enjeux reliés au secteur des grains et de s’assurer que les mécanismes en place permettent aux producteurs de demeurer des leaders dans le secteur – et s’est engagé à poursuivre les travaux en ce sens. Également, le gouvernement s’est engagé à bonifier l’Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales de 50 M\$.

Dans cette perspective, voici mes questions au ministre :

1. Est-ce que le gouvernement du Québec reconnaît que le secteur des grains est à la base de tout le secteur agricole?
2. Le gouvernement du Québec reconnaît-il que le secteur des grains crée de la richesse collective au Québec?
3. Quels gestes entendez-vous poser afin de soutenir les régions plus éloignées – dites spécifiques – qui font face à des enjeux spécifiques, notamment en ce qui concerne l’éloignement des acheteurs, des transformateurs et des coûts de transports importants?
4. Comment sera déployée l’enveloppe de 50 M\$ pour les pratiques agroenvironnementales, particulièrement dans le secteur des grains?

42) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **12 septembre 2023**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire

Selon le rapport Bilan-Faim dévoilé en 2022, les banques alimentaires du Québec répondent actuellement à plus de 2 millions de demandes mensuelles d’aide alimentaire, soit une augmentation de 20 % depuis 2021. L’inflation alimentaire qui sévit depuis plusieurs mois exacerbe l’insécurité alimentaire partout au Québec. De plus en plus, les organismes en distribution alimentaire voient apparaître de nouveaux visages. Pour répondre à la demande grandissante, plusieurs organismes n’ont pas le choix de réduire la taille de leurs paniers.

Avant le dépôt du dernier budget, les banques alimentaires demandaient une aide ponctuelle de 24 millions. Or, le budget a plutôt prévu une aide supplémentaire de 2 millions par année, ce qui est nettement insuffisant. De plus, les organismes communautaires sont présentement dans l’incertitude, car ils ne savent pas dans quelle mesure cette somme arrivera jusqu’à eux.

Mes questions à la ministre sont les suivantes :

- Pourrait-elle détailler la manière dont les fonds supplémentaires seront attribués entre les différents organismes, et ce pour les deux montants annoncés, soit une aide de 2 millions supplémentaires pour des denrées et de 20 millions sur quatre ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (aménagement des lieux physiques)?
- Pourrait-elle préciser l'échéancier pour cette attribution?

43) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**  
Au ministre de l'Éducation

Le mois de mai est le mois des allergies et je tiens à noter que le Québec est dernier de classe en matière d'encadrement des élèves allergiques. Le ministre détient peu de statistiques sur la mise en pratique d'un protocole développé par la Santé publique de Montréal, le nombre de réactions nécessitant une intervention d'urgence en milieu scolaire, la disponibilité d'auto-injecteurs au commun ou toute autre donnée entourant la question. On parle depuis longtemps d'un mystérieux cadre de référence qui serait élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé, mais le dossier traîne et les 75 000 jeunes allergiques fréquentant une école demeurent à risque lorsqu'ils fréquentent ce lieu, qui devrait être sécuritaire pour tous.

Des informations éparses démontrent que certaines écoles privées sont souvent mieux outillées que les écoles publiques, au niveau tant de la formation du personnel que du déploiement d'actions assurant la protection des élèves allergiques. Cette disparité va à l'encontre même de notions d'équité de base en matière d'éducation. On dénote aussi une disparité dans l'application du protocole encadrant les allergies alimentaires dans la métropole et ailleurs en province, la Santé publique de Montréal ayant fait un projet pilote et distribué un document de référence il y a quelques années pour palier l'inaction du gouvernement.

Le ministre ne croit-il pas que tous les élèves allergiques de la province méritent un cheminement académique sécuritaire, indépendamment de leur situation financière ou de l'endroit où ils résident?

Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place, et s'engager dès maintenant à y investir les sommes nécessaires pour protéger tous les jeunes composant avec des allergies alimentaires au quotidien, sans disparité selon sa région ou le type d'école qu'ils fréquentent?

44) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**  
Au ministre de l'Éducation

Depuis l'adoption du projet de loi n° 144 en 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, l'enseignement à la maison est désormais officiellement enchâssé dans la Loi sur l'instruction publique. Il s'avérait essentiel que le gouvernement détermine les normes réglementaires applicables en matière d'enseignement à la maison, car un flou juridique subsistait jusqu'alors. On estime à environ 8000 le nombre de jeunes qui sont scolarisés à la maison aujourd'hui.

Le projet de loi n° 144 prévoyait non seulement la constitution de la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, mais également que cette table puisse conseiller le ministre sur toute question qu'il lui soumet. Cette table avait pour objectif d'être un lieu d'échange et d'entente sur la question de l'éducation à domicile en réunissant des acteurs du milieu scolaire, des associations de familles-éducatrices, des professionnels compétents et des chercheurs universitaires. Malheureusement, cette table de concertation n'a jamais été convoquée par le gouvernement actuel. Il nous apparaît important de rétablir les ponts et de discuter des multiples enjeux concernant l'éducation à domicile en convoquant la table avec les modifications réglementaires importantes des dernières années et pour être conforme à la législation.

Le changement législatif de 2017 a également permis d'instaurer la Direction sur l'enseignement à la maison (DEM) afin d'accompagner les familles-éducatrices qui souhaitent entreprendre l'enseignement à la maison ou qui le font déjà.

Plus récemment, une grande réforme de la structure de plainte dans le réseau de l'éducation a été faite par le gouvernement avec la Loi sur le protecteur national de l'élève. Maintenant, les protecteurs de l'élève sont sous la responsabilité du Protecteur national de l'élève qui dirige le nouvel organisme autonome, extérieur au réseau scolaire. Autre nouveauté, le système de gestion des plaintes concerne aussi les établissements privés. Or, les jeunes éduqués à domicile ont été laissés de côté par cette réforme.

En effet, si certains jeunes éduqués à la maison reçoivent des services des centres de services scolaires qui sont couverts par cette nouvelle loi, cela ne concerne qu'une toute petite part de leur suivi administratif. En revanche, l'ensemble de ces jeunes reçoit un service de suivi de la DEM qui, elle, n'est pas couverte par cette loi. Actuellement, lors d'un désaccord entre la famille et leur personne-ressource de la DEM, le seul recours prévu est une plainte à cette même direction. Ces plaintes sont gérées par la personne-ressource et son supérieur et il n'y a donc pas de tierce partie neutre.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une amélioration du processus de plaintes pour les familles-éducatrices est-elle envisageable afin de le rendre impartial, comme il l'est présentement pour les élèves de l'école régulière avec le Protecteur national de l'élève?
2. Quand le ministre va-t-il convoquer la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison?

45) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **19 septembre 2023**

Au ministre du Travail

À l'heure actuelle au Québec, les délais auxquels font face les accidentés du travail pour obtenir un rendez-vous médical sont souvent longs. Cela entraîne des retards dans la prise en charge, et par conséquent augmente les risques de douleur chronique et prolonge les délais pour un retour au travail.

Dans ce contexte, permettre aux travailleurs accidentés de consulter directement des chiropraticiens pourrait engendrer des économies substantielles pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dans le réseau de la santé québécois. La diminution des coûts découlerait entre autres de la réduction du temps d'indemnisation, et ceci, tout en respectant la capacité d'accueil des chiropraticiens.

En effet, l'analyse des données ontariennes a démontré que les travailleurs accidentés qui ont initialement consulté un chiropraticien ont bénéficié de périodes d'indemnisation plus courtes par rapport à ceux qui ont consulté un médecin en première ligne. En extrapolant ces résultats au contexte québécois, il est possible d'estimer que si les travailleurs accidentés québécois souffrant de douleur au dos – le siège de lésions le plus fréquent selon l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail – avaient un accès direct aux soins chiropratiques, des économies potentielles de 11,8 millions de dollars annuellement uniquement en indemnités salariales pourraient s'ensuivre. À l'heure actuelle, au Québec, ces patients doivent d'abord obtenir une prescription médicale de leur médecin traitant pour consulter un chiropraticien.

En offrant un accès direct aux soins chiropratiques, nous pourrions ainsi réduire la durée de l'indemnisation pour les travailleurs québécois souffrant de lombalgies. Ceci contribuant non seulement à un retour accéléré au travail, mais aussi à une reprise de la vie normale plus rapide pour le travailleur. Cette approche contribuerait, par une meilleure répartition des ressources, à la réduction des coûts pour le système de la santé. Cette démarche s'inscrit également en conformité avec les paramètres du Plan santé, soit l'interdisciplinarité et de décloisonnement des professions – au bénéfice de l'utilisateur.

Rappelons qu'à la suite d'un accident de travail, la rapidité à laquelle un accidenté reçoit des soins peut lui permettre d'éviter que sa condition s'aggrave et devienne chronique. Les longs délais de consultation peuvent, quant à eux, retarder le retour au travail ou à la vie normale, affectant considérablement la qualité de vie des patients.

La solution est que la CNESST confère aux chiropraticiens, par règlement, le statut de « professionnels de la santé » en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles – pour favoriser l'accès des accidentés du travail aux soins chiropratiques et ainsi éviter un dédoublement de frais pour la consultation d'un médecin et d'un chiropraticien par la suite.

Dans cette perspective, nous interpellons le ministre afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le ministre est-il ouvert à permettre un accès direct des accidentés du travail à des soins chiropratiques – notamment afin de permettre un retour plus rapide au boulot, de générer des économies pour l'État et de contribuer au désengorgement du réseau de la santé?
2. Le ministre est-il favorable à l'octroi – par la CNESST – du statut de « professionnel de la santé » aux chiropraticiens, en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles?



Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

**Projets de loi publics au nom des députés**

- a) 12 septembre 2023  
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*

**Projets de loi d'intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**

- aa) Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles – *députée de Verdun*